



Thirtieth Annual Conference
of the New England Governors
and the
Eastern Canadian Premiers
Newport, Rhode Island
May 11, 12 & 13, 2006

Trentième Conférence annuelle
des gouverneurs de la Nouvelle-
Angleterre et des premiers ministres
de l'Est du Canada
Newport (Rhode Island)
Les 11, 12 et 13 mai 2006

RÉSOLUTION 30-1

RÉSOLUTION CONCERNANT LES OCÉANS

ATTENDU QUE, à la 29^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC), qui s'est tenue à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre ont formé un conseil régional du Nord-Est pour les océans (Northeast Regional Ocean Council [NROC]);

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces de l'Est du Canada se sont associés aux gouverneurs pour prendre l'engagement similaire de collaborer avec le NROC en vue de faire avancer les questions régionales relatives aux océans;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC ont formé un comité de travail pour les océans, composé du NROC et des représentants compétents des provinces de l'Est du Canada, qui s'est vu confier le mandat de : i) favoriser la coopération et la collaboration internationales dans tous les aspects de la recherche et du développement, de l'éducation, de l'exploration et de l'observation liés aux secteurs marin et océanique et de la gestion des océans; ii) faciliter la mise en commun de renseignements; iii) chercher à établir des partenariats et à former des synergies en vue de faciliter les initiatives existantes comme le Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin ainsi que d'encourager de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats; iv) répondre aux questions liées à l'environnement; et v) fournir un moyen de coopération dans tous les aspects de la gestion des océans;

ATTENDU QUE le NROC et les représentants canadiens qui participent au comité de travail pour les océans formé par les GNA/PMEC continuent de rencontrer leurs provinces et États respectifs afin d'achever l'établissement de l'ordre de priorité des questions régionales dont doivent traiter les conseils.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le comité de travail pour les océans concentrera ses efforts, à court terme, sur l'établissement de l'ordre de priorité des questions régionales dont doivent traiter les conseils, y compris les suivantes :

- recherche et développement, éducation, exploration et observation liés aux secteurs marin et océanique, gestion et sécurité des océans;
- espèces envahissantes, identification et contrôle des maladies et facteurs environnementaux;
- établissement de partenariats et de synergies pour faciliter les initiatives en cours comme le Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin et encourager de nouvelles initiatives et de nouveaux partenariats;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le comité de travail pour les océans élaborera une stratégie à long terme pour étudier les questions de gouvernance régionale, notamment les suivantes :

- mesures de surveillance et de gestion visant à évaluer l'efficacité avec laquelle sont réglées les questions prioritaires de la région en matière d'océans;
- mise en commun de données, progrès technologiques et stratégies de financement coordonnées ;

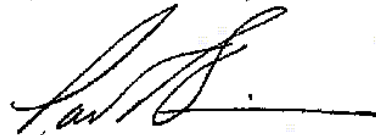
IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les membres du comité de travail pour les océans travailleront de concert avec les organismes fédéraux afin de dresser un plan régional pour les océans et une stratégie de mise en œuvre;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le groupe de travail pour les océans rendra compte de l'état d'avancement de ces initiatives à la prochaine Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Adoptée à la 30^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Newport, au Rhode Island, le 12 mai 2006.



Donald L. Carcieri
Gouverneur du Rhode Island
Coprésident



Patrick Binns
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard
Coprésident